IMMIGRATION

# Titre de séjour pour transfert intragroupe en Espagne

Autorisation de séjour pour transfert au sein d'une même entreprise ou d'un même groupe d'entreprises

Par **Rédaction Aray Asociados** Publié le 17 mars 2025

Le contenu de cette page est fourni à titre purement indicatif. Seules s'appliquent les dispositions de la réglementation en vigueur au moment du dépôt de la demande.

MIS À JOUR

**14 novembre 2026**

Thèmes: Internationalisation | Transfert intra-entreprise | Travail

**Sur cette page**

01 Description
02 Avantages de cette autorisation
03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)
04 Exigences générales
05 Documents requis
06 Processus de demande
07 Durée et renouvellement
08 FAQ
09 Réglementation applicable

## 01 Description

Cette autorisation permet aux entreprises multinationales de transférer leurs salariés étrangers vers un établissement situé en Espagne. Elle vise à faciliter la mobilité des cadres, des experts et des salariés en formation qui font déjà partie des effectifs de l'entreprise ou du groupe à l'étranger.
Ce dispositif répond au besoin de continuité opérationnelle des sociétés internationales qui doivent faire circuler leurs talents d'un pays à l'autre.

## 02 Avantages de cette autorisation

- Permet le transfert rapide et centralisé de salariés qualifiés
- Autorisation valable sur tout le territoire espagnol, sans autorisation supplémentaire en cas de mobilité géographique
- Instruction prioritaire par l'UGE-CE (Unidad de Grandes Empresas y Colectivos Estratégicos, unité des grandes entreprises et des collectifs stratégiques)
- Possibilité d'inclure les membres de la famille dans la même demande
- Accès automatique au marché du travail pour le conjoint du salarié transféré

## 03 Qui peut postuler ? (y compris les membres de la famille)

- ✓ Peuvent demander cette autorisation les salariés étrangers d'une entreprise ou d'un groupe exerçant une activité à la fois dans le pays d'origine et en Espagne.
- ✓ Le demandeur principal est le salarié transféré lui-même, même si la demande peut être déposée par l'intermédiaire de l'entreprise ou de l'entité d'accueil en Espagne.
- ✓ Peuvent accompagner le demandeur son conjoint ou partenaire de fait (pareja de hecho), ses enfants mineurs ou majeurs à sa charge et ses ascendants à charge, à condition que les demandes soient présentées conjointement.

## 04 Exigences générales

**Pour le visa (lorsque le demandeur se trouve hors d'Espagne) :**

- ✓ Justifier du transfert au sein de la même entreprise ou du même groupe
- ✓ Justifier que le salarié est lié à l'entreprise d'origine depuis au moins 3 mois
- ✓ Présenter un contrat ou une lettre de détachement précisant les conditions de travail
- ✓ Disposer de la qualification ou de l'expérience requise pour le poste

- ✓ Disposer d'une assurance maladie publique ou privée

› **Pour l'autorisation de séjour (lorsque le demandeur se trouve déjà en Espagne muni d'un visa) :**

- ✓ Continuer de remplir les conditions du détachement et du lien avec l'entreprise
- ✓ Justifier de ressources suffisantes pour le salarié et sa famille
- ✓ Ne pas avoir d'antécédents judiciaires en Espagne ni dans les pays de résidence des cinq dernières années

## 05 Documents requis

- ☐ Passeport complet et en cours de validité du demandeur
- ☐ Justificatif du transfert intragroupe (contrat, lettre de détachement ou attestation de l'entreprise)
- ☐ Justificatif de l'ancienneté dans l'entreprise étrangère (trois mois minimum)
- ☐ Curriculum vitae ou diplôme attestant la qualification pour le poste
- ☐ Assurance maladie couvrant l'Espagne
- ☐ Extrait de casier judiciaire
- ☐ Documents des membres de la famille en cas de demande conjointe (livret de famille, actes de naissance ou justificatifs de dépendance économique)

## 06 Processus de demande

**1** **Constitution du dossier**

Réunir l'ensemble des justificatifs du transfert, de la relation de travail et de la couverture maladie.

**2** **Dépôt de la demande**

La demande peut être déposée par voie électronique auprès de l'Unidad de Grandes Empresas y Colectivos Estratégicos (UGE-CE).

**3** **Décision et délivrance du visa**

Une fois l'autorisation accordée, le visa est demandé auprès du consulat d'Espagne compétent.

**4** **Entrée en Espagne et dernières formalités**

Après son entrée, le salarié doit demander sa TIE (carte d'identité d'étranger, Tarjeta de Identidad de Extranjero) dans un délai de 30 jours.

## 07 Durée et renouvellement

L'autorisation initiale est accordée pour 2 ans au maximum, ou pour la durée du transfert si celle-ci est plus courte.

Elle peut être renouvelée par périodes de 2 ans au plus tant que les conditions du transfert sont maintenues.

## 08 FAQ

**Puis-je changer d'entreprise une fois en Espagne avec cette autorisation ?**

Non, cette autorisation est liée au transfert au sein d'une entreprise ou d'un groupe déterminé.

**Dois-je obligatoirement demander un visa si je suis déjà en Espagne avec un autre titre ?**

Cela dépend de votre situation de séjour. Si vous êtes en situation régulière et remplissez les conditions, vous pouvez demander directement l'autorisation de séjour.

**Quel est le délai de traitement de la demande ?**

L'administration dispose de 20 jours ouvrables pour statuer. À défaut de décision dans ce délai, la demande est réputée acceptée (silence administratif positif, silencio administrativo positivo).

**Puis-je demander cette autorisation pour travailler dans une autre entreprise du groupe hors d'Espagne ?**

Non, cette autorisation permet uniquement de travailler pour l'entreprise ou le groupe établi sur le territoire espagnol.

## 09 Réglementation applicable

- Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización
- Reglamento de Extranjería aprobado por Real Decreto 557/2011, de 20 de abril (para casos no incluidos en la Ley 14/2013)

## Avez-vous besoin de conseils personnalisés ?

Expliquez-nous votre situation et nous vous conseillerons

**Envoyez-nous un message**